

AVIS D'ANNONCE DE PROJET D'ASSAINISSEMENT

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, le Service public de Wallonie – Direction de l'Assainissement des Sols est saisi d'une **demande de projet d'assainissement**.

Cette demande est introduite par la **SA BABEMO**, Waskaarsstraat 23 à 1070 BRUXELLES en sa qualité de propriétaire et exploitant du terrain.

Le terrain concerné est situé : rue Jean Perrin 5A à 7170 MANAGE, cadastré : Manage 1^{ère} Division Section F n°267L, F n°175R et F n°175S.

Le projet consiste en l'assainissement du terrain dénommé « **Arpadis Manage** », implanté sur les parcelles cadastrées : Manage 1^{ère} Division Section F n°267L, F n°175R et F n°175S.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de Manage (PE 22-205) :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'annonce de projet	Lieu, date et heure de clôture	Les observations écrites peuvent être adressées à :
22/06/2022	28/06/2022	Commune de Manage Service Environnement Place Albert 1 ^{er} , 1 à 7170 Manage Le 13/07/2022 à 10 h00.	Commune de Manage Service Environnement Place Albert 1 ^{er} , 1 à 7170 Manage environnement@manage-commune.be

Le dossier peut être consulté du 28/06/2022 au 13/07/2022 **de préférence sur rendez-vous** au Service Environnement Place Albert 1^{er}, 1 à 7170 Manage. Téléphone : 064/518.261 ou 064/518.219. Email : environnement@manage-commune.be

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service Environnement. L'annonce de projet est suspendue entre le 16 juillet et le 15 août.

Le dossier est consultable via : <https://bit.ly/3tyggUU>

Il sera également disponible à partir du 28/06/2022 sur le site internet de la Commune de Manage via le lien suivant : <https://www.manage-commune.be/ma-commune/administration/environnement/enquetes-publiques>

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

Du demandeur	L'expert agréé
BABEMO SA dont les bureaux sont situés : à 1070 BRUXELLES - Waskaarsstraat 23	RSK BENELUX SPRL Madame FREDERICKX Christine 0490/64.35.37 lbruyere@rskgroup.be dont les bureaux sont situés : à 1400 Nivelles – Chaussée de Namur 119.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Le Département du Sol et des Déchets - Direction de l'Assainissement des Sols est l'autorité compétente.

Manage, le 21/06/2022,

La Directrice Générale f.f.,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

Évelyne LEMAIRE.

Bruno POZZONI.